

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TFP-CAP-20150506

Date de publication : 06/05/2015

DGFIP

TFP - Contribution à l'audiovisuel public due par les professionnels

Positionnement du document dans le plan :

TFP - Taxes sur les facteurs de production

Contribution à l'audiovisuel public due par les professionnels

1

La présente division a pour objet de préciser les modalités d'application de la contribution à l'audiovisuel public due par les professionnels, codifiées à l'[article 1605 du code général des impôts](#).

10

Les différentes composantes de cette contribution seront donc traitées respectivement, à savoir :

- le champ d'application (titre 1, [BOI-TFP-CAP-10](#)) ;
- le fait générateur, la période d'imposition, le tarif, les obligations des redevables, le recouvrement, le contrôle, les sanctions et le contentieux (titre 2, [BOI-TFP-CAP-20](#)).